

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand
Conseil

N° de tiré à part : 19.QUE.056

Déposé le : 05.11.19

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Quelles sont les raisons pour lesquelles le Conseil d'Etat ne répond pas au postulat Borloz demandant la centralisation de tous les architectes de l'Etat dans un seul service, alors que celui-ci date de 2005 ?

Texte déposé

Le postulat Borloz demandant la centralisation de tous les architectes de l'Etat dans un seul service (05_POS_139) a été déposé le 8 février 2005, puis renvoyé en commission le 22 février de la même année et ensuite renvoyé au Conseil d'Etat le 14 septembre 2005.

Dans une réponse du Conseil d'Etat datant du 25 novembre 2015, celui-ci informe que ce postulat sera traité dans le courant du premier semestre 2016. Or, à ce jour, soit plus de 14 ans après son renvoi, nous n'avons toujours aucune réponse du Conseil d'Etat.

Dans une période où le nombre de construction est en croissance et que le suivi ainsi que l'adéquation au budget octroyé de ceux-ci semblent différer d'un Département à l'autre, la réponse à ce postulat paraît urgente.

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Gross Florence

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch